

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 15 juin 2017

Objet : RS - Commune de La Motte-Servolex - Approbation de la modification n° 5 du Plan local d'urbanisme (PLU)

- date de convocation le 09 juin 2017
- nombre de conseillers en exercice : 81

L'an deux mille dix-sept, le jeudi quinze juin à vingt heures, les membres du Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

- étaient présents : 65

| | |
|--------------------------------|---|
| Aillon-le-Jeune | Philippe Trepier |
| Aillon-le-Vieux | Christian Gogny |
| Arith | Pierre Gerard |
| Barberaz | David Dubonnet - Yvette Fetaz |
| Barby | Catherine Chappuis |
| Bassens | Anne Manipoud - Alain Thieffenat |
| Bellecombe-en-Bauges | |
| Challes-les-Eaux | Daniel Grosjean |
| Chambéry | Philippe Bard - Françoise Bovier-Lapierre - Aloïs Chassot - Nathalie Colin-Cocchi - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Henri Dupassieux - Mustapha Hamadi - Muriel Jeandet - Delphine Julien - Sylvie Koska - Bernadette Laclais - Claudette Levrot-Virot - Françoise Marchand - Christian Papegay - Pierre Perez - Benoit Perrotton - Patrick Roulet - Isabelle Rousseau - Jean-Pierre Ruffier - Dominique Saint-Pierre - Walter Sartori - Alexandra Turnar |
| | Jean-Pierre Beguin - Suzanne Boucher - Florence Vallin-Balas |
| Cognin | |
| Curienne | |
| Doucy-en-Bauges | Marie Perrier |
| Ecole | Annick Bonniez |
| Jacob-Bellecombette | Brigitte Bochaton |
| Jarsy | |
| La Compôte | Jean-Pierre Fressoz |
| La Motte-en-Bauges | Damien Regairaz |
| La Motte-Servolex | Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Denis Callewaert - Anne Routin - Sylvie Vuillemet |
| La Ravoire | Marc Chauvin - Patrick Mignola - Françoise Van Wetter |
| La Thuile | Dominique Pommat |
| Le Châtelard | Pierre Hemar |
| Le Noyer | Philippe Gamen |
| Les Déserts | |
| Lescheraines | Albert Darvey |
| Montagnole | Gilles Blanc |
| Puygros | Gérard Marcucci |
| Saint-Alban-Laysse | Michel Dyen |
| Saint-Baldoph | Christophe Richel |
| Saint-Cassin | Philippe Dubonnet |
| Sainte-Reine | |
| Saint-François de Sales | |
| Saint-Jean-d'Arvey | Bernard Januel |
| Saint-Jeoire-Prieuré | Jean-Marc Léoutre |
| Saint-Sulpice | Louis Caille |
| Sonnaz | Daniel Rochaix |
| Thoiry | Jérôme Esquevin |
| Vérel-Pragondran | Jean-Pierre Coendoz |
| Vimines | Lionel Mithieux |

- conseiller excusé représenté par un suppléant : 1
Jean-Maurice Venturini

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 9
de Michel André à Xavier Dullin - de Josiane Beaud à Michel Dantin - de Jean-Luc Berthalay à Pierre Hemar - de Driss Bourida à Brigitte Bochaton - de Jean-Benoît Cerino à Bernadette Laclais - de Pierre Duperier à Albert Darvey - de Céline Lapoléon à Michel Dyen - de Pascal Mithieux à Anne Routin - de Bruno Stellan à Aloïs Chassot

- conseillers excusés : 7
François Blanc - Stéphane Bochet - Frédéric Bret - Christine Dioux - Marie-José Dussauge - Maryse Fabre - Dominique Mornand

Les décisions administratives peuvent faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité territoriale ou d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble, dans le délai de deux mois :
- à compter de leur publication lorsque les décisions sont réglementaires,
- à compter de leur notification lorsque les décisions sont individuelles.

*identité provisoire

Conseil communautaire du 15 juin 2017

délibération n° 224-17 C

objet **RS - Commune de La Motte-Servolex - Approbation de la modification n° 5 du Plan local d'urbanisme (PLU)**

Lionel Mithieux, vice-président chargé de l'urbanisme, du projet d'agglomération et des évolutions de compétences, indique que le présent projet de délibération a pour objet d'approuver la modification n° 5 du Plan local d'urbanisme de la commune de La Motte-Servolex.

I- Les objectifs de la modification n° 5 du PLU

Le PLU de la commune de La Motte-Servolex a été approuvé le 31 janvier 2005.

Dans ce document, la commune avait intégré les activités économiques d'exploitation du sous-sol du secteur du Tremblay par un secteur spécifique, zone Nc.

Sur ce secteur des carrières du Tremblay, la commune de La Motte-Servolex souhaite aujourd'hui procéder à une modification de son document d'urbanisme pour le mettre en cohérence avec la présence des installations de traitement des matériaux et permettre leur modernisation, tout en maintenant la vocation du secteur, à savoir « la reconversion progressive à vocation mixte (loisirs, agricole, naturelle) ».

Il est donc nécessaire de procéder à une modification du PLU pour :

- compléter le PLU actuel sur le secteur des carrières du Tremblay. Il s'agira d'intégrer au zonage et au règlement les outils nécessaires à la présence des installations de traitement et à leur modernisation,
- apporter certains compléments, corrections ou éclaircissements sur les documents réglementaires, essentiellement le règlement écrit, pour en faciliter son application et son interprétation.

II- Modifications du projet de modification n° 5 du PLU à l'issue de l'enquête publique

L'enquête publique s'est déroulée du 20 mars 2017 au 19 avril 2017 inclus.

A l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur a rendu son rapport et ses conclusions motivées le 16 mai 2017.

Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable sur l'ensemble du projet de modification n° 5 du PLU assorti d'une recommandation.

L'enquête publique, l'avis et les conclusions du commissaire enquêteur et les avis des personnes publiques associées, expliqués dans la notice annexée à la présente délibération ne justifient pas de modification du projet de modification n° 5 du PLU de La Motte-Servolex.

Le dossier de modification n° 5 du PLU de La Motte-Servolex est consultable au siège de Chambéry métropole - Cœur des Bauges aux heures habituelles d'ouverture.

Considérant que, compte tenu de leur nature et de leur caractère, les modifications proposées ne changent pas les orientations définies dans le PADD, ne réduisent pas un espace boisé, une zone agricole ou une zone naturelle et forestière, et ne réduisent pas une protection édictée en raison des risques de nuisance, de la qualité des sites, des paysages ou des milieux naturels, ou d'une évolution de nature à induire de graves risques de nuisance,

Considérant les amendements apportés pour prendre en compte les résultats de l'enquête,

Considérant que la modification n° 5 du Plan local d'urbanisme de La Motte-Servolex, telle que présentée est prête à être approuvée,

Vu les statuts de Chambéry métropole - Cœur des Bauges qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'aménagement de l'espace communautaire,

Vu l'arrêté n° 2017-049 A du 23 février 2017 du président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges prescrivant l'enquête publique,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L.153-36 et suivants

Vu le chapitre III du titre II du livre Ier du code de l'environnement relatif aux enquêtes publiques relatives aux opérations susceptibles d'affecter l'environnement,

Vu le Plan local d'urbanisme de la commune de La Motte-Servolex approuvé le 31 janvier 2005,

Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 20 mars 2017 au 19 avril 2017 inclus,

Vu le rapport et les conclusions de Michel Deronzier, commissaire enquêteur, du 16 mai 2017 donnant un avis favorable au projet de modification n° 5 du PLU assorti d'une recommandation,

Vu le dossier de modification dématérialisé transmis à l'ensemble des membres du Conseil communautaire comprenant l'intégralité du projet de modification n° 5 du PLU soumis à approbation, intégrant les modifications détaillées dans la notice en annexe de la présente délibération,

Le Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** la modification n° 5 du Plan local d'urbanisme (PLU) de La Motte-Servolex intégrant les modifications présentées dans la notice annexée à la présente délibération, après recueil de l'avis des personnes publiques associées, enquête publique et avis et conclusions du commissaire enquêteur,

Article 2 : **précise** que cette délibération approuvant la modification n° 5 du Plan local d'urbanisme (PLU) de La Motte-Servolex :

- sera transmise au Préfet de la Savoie,
- fera l'objet des mesures de publicité prévues par le code de l'urbanisme, avec une mention en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département et sera en outre publiée au recueil des actes administratifs,
- sera tenue à la disposition du public ainsi que le dossier relatif à ces modifications, conformément à l'article L153-22 du code de l'urbanisme.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 224-17 C

Objet de l'acte : RS - Commune de La Motte-Servolex - Approbation de la modification n° 5 du Plan local d'urbanisme (PLU)

Thème Préfecture : 2 - Urbanisme 1 - Documents d'urbanisme

Date de l'acte : 15 juin 2017

Annexe : M5 LAM-annexe;LMS M5-notice;LMS M5-règlement;

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20170615-lmc1H19696H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H19696H1

Date de transmission en Préfecture : 23 juin 2017

Date de réception en Préfecture : 23 juin 2017